



## La Ligue de l'enseignement de Puy-de-Dôme en Assemblée générale à Saint-André-Le-Coq

### Rapport Moral 2017

Dans l'éditorial de notre actuel numéro, j'ai évoqué les maladies qui minent notre pays, les maux qui grignotent notre histoire et les menaces qui pèsent sur les valeurs de notre République :

- Le virus du nationalisme propage sa contamination de l'illusion du mensonge et du repli.
- Le populisme marque le pas avec la promesse de se renouveler.
- Le droit de vote est bafoué par la montée des abstentions.
- Enfin il nous faut vivre désormais avec l'aggravation de la menace terroriste.

N'hésitons pas à brandir les valeurs qui fondent nos actions et nos engagements. Ceux par exemple au service de la laïcité. La laïcité en effet subit aujourd'hui un faux et mauvais procès avec des attaques irrationnelles menées par des partisans de division, désireux de l'accommoder à leur bon vouloir. Elle ne doit pas céder, mais pas plus se durcir en interdisant tout. La remise en cause de la loi de 1905 n'est pas recevable car elle se suffit à elle-même. Elle n'a pas besoin de subir un « toilettage » ou un quelconque assouplissement dans le but d'apaiser ou d'aguicher un électorat indécis. Elle est protectrice de nos institutions publiques et assure l'égalité des citoyens en valorisant le vivre ensemble. La laïcité est le meilleur garant de la paix civile. Ce n'est pas un glaive d'oppression. Elle n'est pas un instrument de séparation, de cloisonnement ou d'asservissement d'un peuple. Sa vocation du vivre ensemble est de nous assurer la liberté de conscience en nous

protégeant pour nos opinions. C'est le bouclier de notre République et de sa devise. « *Ni capitulation, ni persécution* » disait Ferdinand Buisson, un des pères de l'école publique et président de la Ligue de l'enseignement.

C'est bon la vie, celle d'une vie de libre pensée et de droit d'expression en rejetant toute forme d'obscurantisme, de communautarisme, de xénophobie, de populisme, et de soumission totalitaire. Vivre de manière positive en pleine autonomie et totale liberté, apporte une plénitude en donnant un sens de vie et sans porter atteinte aux droits des autres. Jean Jaurès et Aristide Briand, défenseurs de la loi 1905, avaient su rallier à leur cause les artisans d'une « paix des esprits ». Il suffisait de dire que toutes les croyances sont en mesure de s'exprimer « dès lors qu'elles ne troublent pas l'ordre public ».

*Le premier des droits de l'homme c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de la pensée, la liberté du travail.*

Jean Jaurès

C'est bon la vie, celle d'une vie accomplie qui a du sens, dans l'égalité des chances par l'accès dès le plus jeune âge à l'éducation tout au long de la vie. Cette éducation voulue, défendue par Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement, contribue à former des citoyens autonomes et responsables.

L'éducation offre la possibilité à tous de s'émanciper par la culture, par le sport et par l'accès aux loisirs ; encore faut-il lutter contre les inégalités des milieux défavorisés et faciliter la mixité sociale. Le défi de la Ligue, partenaire de l'Education nationale, est de lutter pour que le système éducatif n'entraîne pas l'échec de trop nombreux jeunes. Elle agit pour un véritable droit à la formation et s'implique dans l'élaboration des projets éducatifs de territoire.

C'est bon la vie, celle d'une vie dans une nation libre et fraternelle ouverte sur la solidarité en mutualisant ce que l'humanité a de meilleur et en stimulant la coalition de nos consciences. La fraternité s'apprend comme la laïcité. Il n'y a rien d'inné ou d'évident. Elle est juste à notre portée. Nous devons simplement forcer notre volonté personnelle à communiquer, à développer notre fibre fraternelle et imposer

une alternative au chacun pour soi. Elle s'invite entre religions, entre cultures différentes, entre niveaux sociaux opposés. Le bonheur ne dépend pas de la richesse. Un pays ne peut pas être une terre d'accueil s'il n'est pas fraternel.

Le monde associatif hérite de toutes ces valeurs bâties

durement au fil du temps. La loi de 1901 nous a été offerte avec la volonté du progrès des libertés dans le cadre laïque. Autour de ses trois combats fondateurs, l'éducation, la laïcité et la démocratie, la Ligue de l'enseignement contribua largement à cette avancée en créant dans tous les cantons des associations laïques en appui de l'école publique. Mouvement d'éducation populaire, la Ligue et ses fédérations, comme la FAL du Puy-de Dôme, sont engagées dans la mission citoyenne et éducative en prenant le soin de s'appuyer sur le maillage de 30 000 associations réparties sur 24 000 communes.

Jean Macé, son créateur et visionnaire de la transmission du savoir, décida le 25 octobre 1866 de publier un appel visant à « *rassembler tous ceux qui désirent contribuer au développement de l'instruction dans leur pays en combattant l'ignorance* ».

L'éducation populaire est une éducation tout au long de la vie. Chaque individu est en mesure d'accéder aux outils culturels qui vont lui permettre d'évoluer, de développer ses convictions sociales et politiques, de s'engager au service des autres en contribuant au bien commun et, par la transmission des

acquis, de dialoguer librement, d'accéder aux loisirs. Sans éducation il n'y a pas d'avenir. Le sport contribue à cette émancipation dès le plus jeune âge avec l'USEP au sein de l'école publique.

Aujourd'hui, d'autres boîtes à outils contribuent à l'éducation citoyenne. Le service civique progresse en force sur tout le territoire grâce à l'ambition de l'Etat, non seulement en ayant la volonté du maintien du dispositif créé en 2010, mais surtout en portant celle d'une montée en charge considérable avec l'objectif que 150 000 jeunes puissent effectuer une mission en 2017. Pour ce faire, cette détermination est confortée par un appui budgétaire en forte augmentation. Néanmoins, les dérives existent et il conviendra de s'assurer que la qualité des missions ne soit pas sacrifiée au profit du quantitatif. Structure d'accueil agréée, la FAL accueille en son sein des volontaires en service civique pour des missions variées autour de ses secteurs d'activités. Elle accompagne également les structures qui ont souhaité accueillir un volontaire à la mise en place de leur projet d'accueil, tout en veillant à l'exigence du qualitatif et en développant sa formation à la citoyenneté.

La Réserve civique, portée par le Haut-Commissaire à l'engagement civique, est un nouveau dispositif complémentaire à la Réserve citoyenne. En cours d'élaboration avec la création d'un comité de pilotage intégrant les services de l'Etat et des associations, il est ouvert à une population plus large sur l'engagement bénévole auprès d'organismes publics ou asso-

*Dans la fraternité il y a l'amitié entre les cultures, et la solidarité entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui n'ont pas assez.*

Abdenour Bidar

ciatifs pour faire vivre la fraternité. Des missions occasionnelles d'intérêt général, plus ou moins longues, émanant du monde associatif, peuvent être effectuées sur des principaux domaines d'actions. C'est une autre façon de s'engager par des démarches ponctuelles. Les associations politiques ou culturelles, les congrégations, les fondations ou comités d'entreprises sont exclus du dispositif. Reconnue comme un grand acteur d'éducation populaire, la FAL est sollicitée dans son élaboration et sa mise en place sur notre territoire en participant aux deux réunions, de concertation et préparatoires, pilotées par la préfecture.

Lorsque la trentaine de jeunes migrants, mineurs isolés venant de Calais, ont été accueillis au centre de vacances de la Ligue de l'enseignement à Ardes-sur-Couze, la FAL aurait pu créer

une mission ponctuelle et demander l'appui de la Réserve civique. Faute de cette ressource du moment, une mise en place d'urgence d'accompagnement fut développée et l'UFOLEP, avec ses membres bénévoles, anima régulièrement des activités sportives auprès de ces adolescents en pleine détresse humaine. Les activités proposées ont pu leur apporter pendant quelques semaines un peu de chaleur et de joie de vivre.

En 2014, le Gouvernement avait fait de l'engagement associatif une « Grande Cause Nationale ». L'idée était de valoriser et promouvoir le rôle des associations et leurs composantes bénévoles dans notre société, mais aussi sensibiliser les Français aux enjeux de l'adhésion au service des autres, qui, depuis la loi de 1901, constitue une chance pour notre pays et un pilier de notre modèle social et répu-

blicain. Il est indéniable que les associations sont les principaux acteurs de la cohésion sociale. Pourtant, la politique de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes n'hésite pas à supprimer toutes les subventions de fonctionnement qui contribuaient à cet équilibre social. Son idéologie s'est tournée vers des grands clubs sportifs professionnels et le tour de France avec des enveloppes financières conséquentes. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres, mais certains font bondir. Il ne s'agit pas de se sentir exclu de la solidarité régionale avec les fonds publics, mais on pourrait le penser !... Effectivement, le panache n'est pas le même, mais la morale est seule juge. Fort heureusement, le Conseil Départemental a choisi une autre politique d'accompagnement, reconnaissant l'engagement associatif comme vital au développement socio-écono-

mique sur le territoire. Il reste un partenaire fidèle malgré les difficultés budgétaires.

Les associations sont les forces vives de notre quotidien. Avec 3,5 % du PIB français, elles créent l'économie de demain et sont au cœur de l'emploi. Elles animent les territoires en développant les activités de loisirs et maintiennent le lien social jusqu'aux zones les plus reculées. Elles renforcent la vitalité démocratique avec l'engagement collectif des bénévoles. Le bénévolat doit être conforté, soutenu et reconnu.

On doit à Léon Bourgeois, successeur de Jean Macé et Président du Conseil en 1895, d'avoir pensé et défendu en son sein ce qui deviendra la loi de 1901 sur les associations. En clôture du congrès de la Ligue de l'enseignement de Rouen en 1896, il en évoquera sa vision par un discours idéaliste :

**« L'association est une chose merveilleuse... L'association n'additionne pas les hommes les uns aux autres, elle n'additionne pas les efforts individuels aux efforts individuels, elle multiplie les efforts par les efforts individuels... L'association n'est pas seulement productrice, elle est éducatrice... Quelle que soit l'association, que ce soit une société d'éducation civique ou politique, son but principal, c'est d'apprendre chaque jour davantage à se sacrifier au but commun et c'est faire sur un petit terrain, sur un petit espace, dans un petit domaine, l'image réduite de ce que doit être la grande société humaine dans laquelle le but essentiel sera de penser aux autres au lieu de penser à soi ».**

Edouard Ferreira

## Intervention des personnalités...



**Dominique Busson**  
*Maire de Saint André le Coq*

Après avoir, avec humour, fait l'éloge de sa commune il fait plus sérieusement celui de la FAL et de la Ligue de l'enseignement. Il souhaite que nous travaillions tous ensemble pour le bien commun.



**Christian Francolon**  
*Président du Foyer Rural de Saint André le Coq*

Il se dit fier de recevoir l'assemblée générale de la FAL. C'est en quelque sorte une reconnaissance pour ceux qui travaillent toute l'année au sein de l'amicale. Son association a été créée en 1965 et ses activités se sont diversifiées depuis mais l'aide à l'école publique reste la priorité.



**Laurent Cheminal**  
*Président de l'USEP*

Il remercie chaleureusement la FAL pour son soutien à l'USEP. Les liens entre les deux entités sont solides et les rapports chaleureux. Il souligne les difficultés liées à la création du CR USEP de la grande région AURA.



**Jean-Claude Dauphant**  
*Président de l'UFOLEP*

Il souligne que la fédération UFOLEP du Puy-de-Dôme est la plus importante de France et renouvelle son désir de rester au sein de la Ligue de l'enseignement et de continuer à collaborer avec l'USEP pour le péri et post scolaire.



**Christine Pirès-Beaune**  
*Députée de la circonscription*

Elle regrette la quasi-indifférence de l'opinion par rapport à la montée du Front National et souhaite que le nouveau gouvernement réussisse. En matière d'éducation, elle souhaite que les nouveaux rythmes scolaires soient évalués avant d'être éventuellement modifiés et elle reste attachée aux TAP.



**Jacques Gelly**  
*Président de l'URFOL Auvergne-Rhône-Alpes*

Il rencontre les différentes fédérations de la grande région AURA et apprécie particulièrement celle du Puy-de-Dôme et son président Edouard Ferreira. Il analyse les résultats des deux tours de la présidentielle et gage que les laïques ne seront pas déçus. Il reprend aussi la formule de Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement : « Nous devons faire des électeurs et non des élections ». Par contre il regrette que l'URFOL peine à mettre du concret dans sa mission de développement régional.

## Rapport financier 2016

Le résultat consolidé de l'exercice s'établit à - 458 368 €

Ce résultat se décompose comme suit :

- 398 834 € pour la Mecs Château des Quayres.
- 59 534 € pour la FAL « activités propres ».

### Discussion

**Concernant la Mecs « Château des Quayres » :** le résultat de -398 834 € est lié à la préparation de la passation de l'activité à l'association ALTERIS :

Dans le cadre du mandat de gestion confié à ALTERIS, et compte tenu du contexte, plusieurs orientations ont été décidées ayant toutes un impact sur le résultat d'exploitation de l'activité :

- 1°** Limitation du nombre d'enfants accueillis avec notamment fermeture d'un groupe au profit de la mise en œuvre de mesures alternatives au placement en internat (Sapap) (= impact sur les produits de la facturation).
- 2°** Arrêt au mois de septembre de la fourniture de repas aux cantines avoisinantes (= impact sur les produits annexes).
- 3°** Salariés : traitement des situations sociales compliquées : licenciements pour inaptitude (2), rupture conventionnelle (1) (= coût supplémentaire).
- 4°** Sans compter le coût de gestion facturé par ALTERIS pour la présence sur le site d'un directeur et d'un chef de service alors que la charge de salaire de la directrice a couru jusqu'au 30 octobre 2016 (congés et récupérations).

Le résultat déficitaire est présenté au Conseil départemental dans le cadre du compte administratif avec demande de refinancement de ce déficit.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'activité a été transmise (biens matériels, salariés, agrément, actif, passif,...) à l'association ALTERIS.

**Concernant la FAL « activité propre » :** le résultat est de - 59 534 €

**Ce résultat est positif :**

- Si l'on considère la trajectoire de nos résultats ces 3 dernières années :  
2014 : - 309 230 €  
2015 : - 187 443 €  
2016 : - 59 534 €  
Nous nous rapprochons de l'objectif fixé de retour à l'équilibre.
- Si l'on considère l'impact de ce résultat sur la CAF : en 2016 la CAF est de - 8 503 € contre -223 657 € en 2015.

**Ce résultat est à relativiser :**

Car il est obtenu avec un produit exceptionnel de 100 000 € (on observera qu'il n'y a pas d'amélioration du résultat d'exploitation en 2016 par rapport à 2015).

**Les points de satisfaction :**

- L'atteinte de l'objectif de CA pour le Grand Panorama (571 000 €)
- La bonne maîtrise des charges autres que celles de personnel (- 56 504 €).
- La diminution significative (- 30 000 €) du coût des services généraux.
- Le maintien du niveau de nos subventions malgré le désengagement du nouveau Conseil Régional.

**Les points qui appellent une attention particulière de notre part :**

- La diminution du volume d'activité sur le secteur ALSH (- 50 000 €)
- La diminution du volume d'activité sur le secteur Classe (- 40 000 €)
- Le rebond des charges de personnel (+ 65 000 €)

D'une manière générale on observe une insuffisance du niveau de résultat de chacun de nos secteurs qui n'arrivent pas à financer la quote-part de coût des services généraux qui leur est imputé.

Les mesures de restructuration du secteur ALSH prises en 2016 (départ d'un enseignant détaché en septembre 2016) et celles que nous avons prises pour 2017 dans le cadre de l'AG budgétaire, assorties d'une rigueur de gestion doivent nous permettre d'atteindre l'équilibre pour l'exercice 2017.

### Résolutions financières adoptées en AG

**Résolution financière 1 : adoption des comptes**

Le CA réuni le jeudi 6 Avril, après avoir arrêté les comptes, propose à l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du commissaire au compte, d'adopter les comptes.

**Résolution financière 2 : affectation du résultat**

Le CA de la FAL réuni le jeudi 6 Avril propose l'affectation du résultat suivante :

- - 398 834 € sur résultat sous contrôle de tiers détenteur
- - 59 534 € sur fonds associatif.

**Résolution financière 3 : Renouvellement mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.**

Considérant que le mandat précédent confié à M. Buyens ; considérant que M. Buyens Alexandre a fondé son propre cabinet de commissariat au compte ; considérant sa proposition d'honoraire ; considérant l'accord de M. Besson du cabinet ATRIA ; le CA de la FAL propose à l'AG de désigner :

- M. Buyens Alexandre (Cabinet QUBBE) commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.
- M. Besson (Cabinet ATRIA) commissaire aux comptes suppléant pour une période de 6 ans.



**Philipp Tchilinghirian**  
*Chargé de mission  
Pôle ALSH  
et loisirs éducatifs*

Il évoque les différents ALSH et les activités TAP que la FAL anime dans le département. Il annonce aussi deux nouveautés : la fédération deviendra producteur de formation BAFA et BAFA ainsi que de séjours enfants.



**Frédéric Rideau**  
*Directeur général  
de la FAL*

La FAL est partenaire de Pécole notamment avec l'USEP mais Frédéric Rideau dénombre d'autres actions en direction des enfants : arts plastiques (jazzbox), « L'école va au cinéma », « Lire et faire lire », « Danse en Dôme », les cartes de la Fraternité et les classes de découverte au Grand Panorama.



**Jean-Pierre Pradier**  
*Vice-président à la  
vie fédérative*

En duo avec Frédéric Rideau directeur général, il décrit la fédération avec ses 448 associations et ses 35 000 adhérents : 249 associations UFOLEP, 94 USEP et 219 socio-culturelles. Les efforts ont porté sur la formation des dirigeants et les services à apporter aux associations. Le service civique, le site internet, les activités UFOLEP, les rencontres théâtre amateur, « événement danse », les juniors associations et Auvergne laïque ont aussi été évoqués.

### BUREAU DE LA FAL

Le CA DU 16 mai 2017 a élu les membres du Bureau :

**Président :** Edouard Ferreira

**Vice-présidente chargée commission culture :** Aleth Bador

**Vice-président chargé commission laïcité :** Régis Fauchoux

**Vice-président chargé commission vie fédérative :** Jean-Pierre Pradier

**Vice-présidente chargée commission vacances ALSH :** Christiane Bernard

**Vice-présidente chargée commission jeunesse :** Marie-France Vogt

**Trésorière :** Christiane Brethenoux

**Trésorier adjoint :** René Pouille

**Secrétaire :** Roland Moulin

**Membres :** Yves Denier et Pierre Mièle.



## Tarifs statutaires - Saison 2017/2018

L'Assemblée Générale de la FAL a adopté les tarifs de la part départementale de la carte Ligue (dite carte FAL) pour la saison à venir.

### Une évolution dans la manière de faire :

Jusqu'à présent, suivant les conventions discutées annuellement avec les secteurs sportifs USEP 63 et UFOLEP 63 une partie du montant perçu par la fédération au titre de la carte FAL, leur était reversée lorsqu'une licence sportive était adossée à la carte FAL.

A compter de la saison 2017-2018, pour laisser à chaque secteur la liberté totale de fixer sa part de cotisation, il est proposé de définir à l'intérieur de la carte FAL un tronc commun aux 3 secteurs (carte de base).

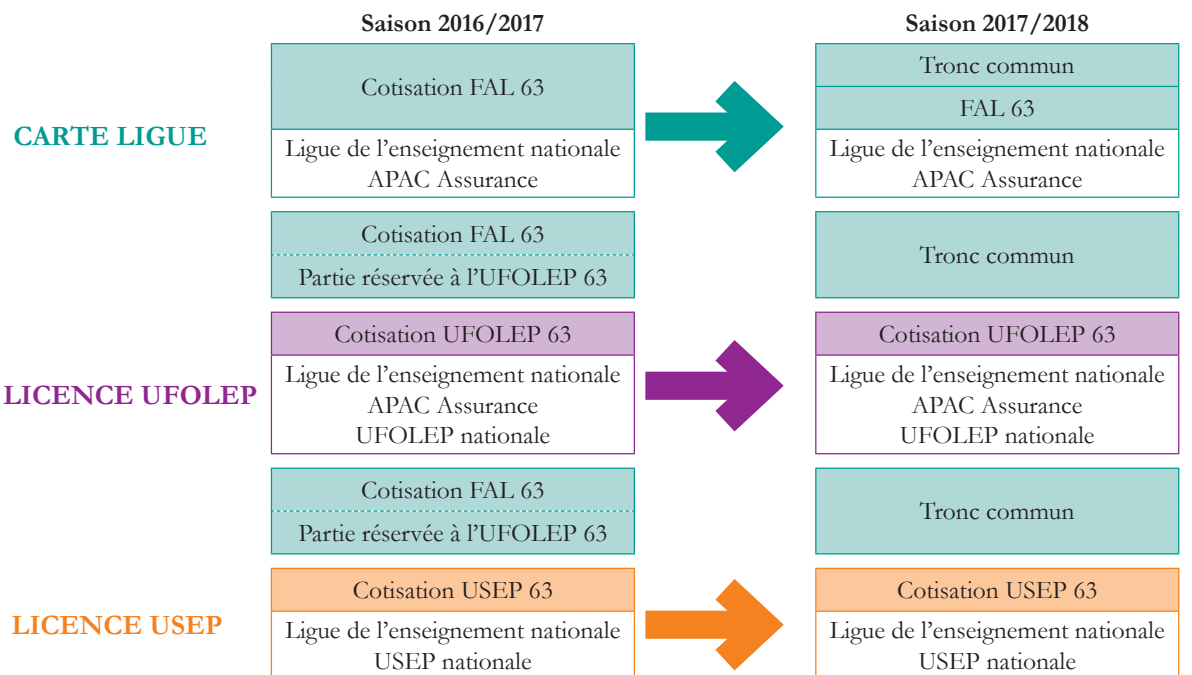
Lorsque la carte FAL sera adossée à une licence sportive (UFOLEP ou USEP), seul le montant du tronc commun sera perçu par la fédération.

L'adhérent UFOLEP ou USEP s'acquittera du prix de la carte base + le prix de la part fixé par le secteur sportif concerné.

Ce tronc commun pourrait être fixé pour la première année à 3€30. Ce montant pourra être revalorisé chaque année comme peuvent l'être les autres tarifs d'affiliation.

## RÉCOMPENSES

Le président Edouard Ferreira offre au nom de la FAL l'ouvrage « l'Utopie Citoyenne » à Christian Francolon, président du Foyer Rural de Saint André le Coq ainsi qu'à Christine Schemith et Jean-Louis Viallis, administrateurs de la FAL, qui n'ont pas souhaité solliciter le renouvellement de leur mandat.



Pour la saison 2017/2018 - Le montant de la carte FAL a été fixé comme suit :

### Cartes FAL 63 :

Carte FAL départementale **Adulte** : 6 € 90  
 ■ dont **TRONC COMMUN** : 3 € 30

Carte FAL départementale **Enfant** : 2 € 50  
 ■ dont **TRONC COMMUN** : 1 € 25

### Affiliations :

Affiliation **C1** (préférentielle) : 33 €  
 Affiliation **C2** (spécialisée) : 39 €  
 Affiliation **C3** (groupements) : 39 €

### Auvergne Laïque numéros de septembre 2017 à août 2018 :

Abonnement individuel : 17 € 50  
 Forfait Association :  
 ■ moins de 20 adhérents adultes - 1 exemplaire par numéro : 17 € 50  
 ■ de 21 à 50 adhérents adultes - 5 exemplaires par numéro : 62 € 50  
 ■ de 51 à 150 adhérents adultes - 10 exemplaires par numéro : 110 €  
 ■ plus de 150 adhérents adultes - 15 exemplaires par numéro : 157 € 50  
 Abonnement supplémentaire : 10 € 50  
 Tarif préférentiel « associations souscrivant + de 100 abonnements » : 9 € 50

## NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guy Aucouturier, Aleth Bador, Paul Baroux\*, Christiane Bernard, Christiane Brethenoux, Gilbert Cambe, Georgette Chany, Monique Cobo\*, Yves Denier, Régis Fauchoux, Edouard Ferreira, Maryvonne Girardin, Laurent Hecquet, Pierre Mièle, Roland Moulin, Marie-Claude Pellet, René Pouille, Jean-Pierre Pradier, Alain Roume, Alain Vernhes\*, Marie-France Vogt.

\* Nouveaux élus